

Monsieur Jean-Pierre HURPEAU
Maire Honoraire
1 place des Archers
54140 JARVILLE-LA-MALGRANGE



Jarville-la-Malgrange, le 19 novembre 2021.

Monsieur le Président
Chambre régionale des comptes-Grand Est
3-5 rue de la Citadelle
57000 METZ

V/réf. : GR 21-1932
Objet : Réponses de JP HURPEAU au rapport d'observations
définitives relatif au contrôle des comptes et de la gestion de la
commune de Jarville-la-Malgrange

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous communiquer les réponses que je souhaite formuler, suite à la lecture des observations définitives de la Chambre, relatives au contrôle des comptes et de la gestion de la commune de Jarville-la-Malgrange pour les exercices 2015 et suivants.

Vous en souhaitant bonne réception,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Jean-Pierre HURPEAU

Maire Honoraire

6. PARTICIPATION DE LA COMMUNE DANS LE CHAMP DE L'ACTION SOCIALE

La Caisse des Ecoles p 29

La CDE a été créée en 1990, dans un souci de transparence budgétaire et d'égalité de traitement entre les différentes écoles. Elle associait les différents acteurs de l'éducation (enseignants, élus et parents d'élèves à la gestion des crédits scolaires (un exemple de démocratie participative).

La MJC et l'École de musique et de danse p 31-32

Je réfute la remarque de la CRC suggérant que « ce transfert d'activité s'apparente à une délégation de service public ». La commune a cessé de s'occuper de l'activité de musique et de danse, ainsi que de la programmation des événements culturels, activités que la MJC a reprises à son compte, avec la *volonté d'étendre ses activités culturelles* exprimée depuis longtemps. J'estime donc impropre le terme de « transfert » employé à plusieurs reprises. Par ailleurs, la Ville n'a eu aucun regard sur la fixation des tarifs, ni sur la programmation : il n'y a donc rien qui s'apparente à une DSP.

7. LES RESSOURCES HUMAINES p 33

Comment peut-on annoncer « une stratégie et des objectifs opérationnels non définis » et lister ensuite les principes directeurs qui ont commandé l'action de la commune ?

Prime de fin d'année p 39

Je constate que la CRC ne relève plus « son caractère irrégulier » et ne demande plus « qu'il soit mis fin à son versement » (au moins dans la version du rapport qui m'a été transmise !) Je rappelle en effet qu'aucune irrégularité n'a été signalée par le contrôle de légalité de la préfecture (suite à la délibération l'instaurant en 1997), et que rien n'a été relevé dans les précédents rapports de la Chambre Régionale des Comptes en 2000 et 2009.

8. LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE

Je remercie la CRC d'avoir repris dans ce rapport d'observations définitives les remarques que j'avais faites à ce sujet, en précisant un certain nombre d'actions :

- Début avril 2020 distribution gratuite de visières pour les commerçants ouverts de la commune, fabriqués par Polytech en lien avec la réserve citoyenne de la Ville de Nancy
- Appui de la ville à la création du centre de dépistage Covid-19 rue Lalo par l'Équipe de Soins Primaires organisée par Olivier Babel (infirmier libéral) : mise à disposition d'un véhicule municipal ainsi que d'un stock de masques que la Ville avait en réserve.
- Définition d'une prime exceptionnelle aux agents de la commune, selon des critères définis, dans le cadre de la continuité des services durant la période d'urgence sanitaire covid-19 – validée en Comité technique du 5 juin 2020 et votée en CM du 16 juillet 2020 par la nouvelle majorité.
- Instauration d'un abattement sur la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) pour l'exercice 2020.

Jean-Pierre HURPEAU

Maire honoraire de Jarville-la-Malgrange



JPH 19/11/2021

CRC – rapport d’observations définitives : contrôle 2015 / 2020

Réponses de Jean-Pierre HURPEAU, maire de Jarville-la-Malgrange en
exercice pendant la période concernée.

1. REMARQUES GÉNÉRALES

Comme je l’ai souligné dans mes réponses au rapport d’observations provisoires, je m’étonne de ne pas être destinataire de la totalité du rapport, les (...) signifiant qu’il existe une continuité non mentionnée, je m’interroge sur les raisons de ce manque de transparence.

Je ne comprends pas non plus l’absence des annexes 1-2-11-15, sans savoir de quoi il s’agit.

Même si un certain nombre de mes remarques ont été reprises dans le rapport d’observations définitives, je constate que certains paragraphes existant dans le rapport provisoire ont été supprimés dans cette dernière mouture et d’autres ont été ajoutés. Je me dois d’apporter encore quelques précisions :

2. PRÉSENTATION DE LA COLLECTIVITÉ p 3/63

Sur demande de la collectivité, le préfet a bien surclassé la ville dans la strate des communes de plus de 10 000 habitants - la population du quartier « politique de la ville » de la Californie étant comptée deux fois – je précise que cela permettait :

- La création du poste de directeur général des service adjoint (DGSA)
- Le maintien d’une rémunération de directeur général des services (DGS) et DGSA sur la tranche supérieure.

3. LE PROJET DE VILLE p 5/63

Je veux insister sur la démarche active de la ville pour la recherche de subventions, tenant compte de la baisse d’investissement de nombreuses collectivités, ce qui nous permettait de bénéficier de subventions plus importantes car moins mobilisées. Par exemple, les subventions pour la restructuration de l’espace La Fontaine devaient atteindre 80% des dépenses.

4. LA QUALITÉ DE L’INFORMATION BUDGÉTAIRE ET FINANCIÈRE

Aucune remarque à formuler

5. LA SITUATION FINANCIÈRE

Les dotations et participations p 21/63

Je tiens à insister sur l’impact important de la baisse de la DGF sur le budget communal :

- Différence totale de la DGF entre 2010 et 2018 : - 652 000 €
- Perte cumulée : - 2 700 000 € - essentiellement entre 2014 et 2017 – (réf extrait du ROB 2018)

JPH 19/11/2021